

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE TROIS BASSINS

ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

CANTON DE SAINT LEU

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 avril 2022

OBJET : AFFAIRE N° 01

Approbation du contenu de la
rédaction du procès-verbal des
délibérations en date du 17 mars 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Sept Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) -
M. M'BAJOURBE Bryan (8^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude -
Mme ZITTE Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR
Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY
Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric -
M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie -
Mme DEPEHI Bernadette - Mme VAITY Cathy - Mme FAIN Marie
Yveline.

EXCUSES

M. FONTAINE Christopher (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. LIN KWANG Joseph (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme AURE
Jacqueline)
Mme FRUTEAU Nadège (Procuration donnée à M. LEBON Eddie)

ABSENTS

Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE
Yves - M. CLAIN Patrick.

NOTA : Le Maire soussigné certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché le
12 avril 2022, que la convocation a
été faite le 1^{er} avril 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant
de 29 le nombre de membres présents
est de 21

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220407-de-07042022-01-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022



Le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

Le Conseil Municipal, délibérant, approuve, à la majorité (2 abstentions : Mme DEPEHI Bernadette – Mme VAITY Kathy), le procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220407-de-07042022-01-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022